



1. Ce Circuit Départemental Jeunes organisé pour le Compte du Comité Départemental de Badminton 04, par le Badminton Club Sisteronais, est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Le logiciel de la compétition sera badnet.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours

2. Le juge arbitre sera M. Benjamin TOCON (06 45 31 01 05), le responsable de la table de marque M. Bernard PETIT (06 44 01 24 49). Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, du Vaucluse et des Bouche du Rhône ; dans les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Les tableaux proposés sont : SH, SD. A l'exception de la catégorie minibad, qui regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple.
5. Tous les matchs poussin(e)s et minibads verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.
6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. A l'exception des matchs de la catégorie minibad, qui se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.
7. Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, suivi d'une phase finale par élimination direct ; ou par poule unique de 4/5. Aucune « petite finale » départageant le 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> ne sera organisée, ils seront considérés comme 3<sup>ème</sup> exæquo. Les matchs de la catégorie minibad, se dérouleront sous forme de « grosses poules » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum.

**Séries / Tops :** en fonction du nombre de participants ou des écarts de classements, la compétition pourra être structurée par catégorie, par regroupements de catégories et/ou par série au CPPH. La création de Top A / B / C pourra être mise en place dans chacune des catégorie ou regroupement de catégorie afin d'éviter les trop grands écarts de classement.

**Surclassements :**

- A. La gestion des surclassement (Minibads et Poussins) se fera en accord par demande du Club demandeur auprès de l'organisateur et du Juge-Arbitre. Aucun surclassement de plus de 2 séries ne sera autorisé.
- B. Toute demande doit parvenir à l'organisateur et au Juge-Arbitre au minimum 7 jours francs avant la clôture des inscriptions. La décision interviendra dans un délai de 48h suivant la demande. Toute décision sera sans appel.
- C. En fonction des inscriptions et dans l'intérêt du maintien de la compétition, l'organisateur et le Juge Arbitre pourront proposer des surclassements (d'une catégorie uniquement) aux Clubs des joueurs concernés. Les Clubs pourront accepter ou refuser cette proposition dans

un délai de 48h. Passer ce délai, sans réponse de la part du Club concerné, le joueur ne sera pas inscrit à la compétition.

Consolante : un tableau de consolante pourra être organisé si le nombre de joueurs et l'échéancier le permettent.

- 8.** Le montant des inscriptions s'élève à 5€ par joueur en simple. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié par un certificat). Celle-ci se feront via le site badnet ou le formulaire d'inscription reçu dans les délais.
- 9.** Le nombre de joueurs est limité aux 120 premières inscriptions. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse suivante : Badminton Club Sisteronais, chez Mme Emilie DROUET, 293 La Rochette 04290 SALIGNAC).
- 10.** Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
- 11.** Un échéancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
- 12.** Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
- 13.** A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 14.** Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
- 15.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 15.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du JA et avec l'accord de l'intéressés ainsi que du responsable du joueur le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 16.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 17.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure et doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Si non, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 18.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs est seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets. , une zone sera réservée pour les spectateurs en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise sera positionnée à l'arrière des terrains.  
Les spectateurs devront rester dans les zones autorisées et matérialisées pour eux.
- 19.** Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre. Pour les poussins et les minibads un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué

par l'organisateur. Des scoreurs seront présents. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.

- 20.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes FORZA S 2000.
- 21.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
- 22.** La date limite d'inscription est fixée au jeudi 17 novembre 2022. Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date ou les inscriptions validés sur badnet. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au dimanche 20 novembre 2022. Le tirage au sort sera réalisé le dimanche 20 novembre 2022.
- 23.** Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [competitions@liguepacabad.org](mailto:competitions@liguepacabad.org) ou par courrier à la Ligue PACA de badminton, Maison de la Mer, Avenue des Sables d'Or, 13895 FOS Sur MER Cedex, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
- 24.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
- 25.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
- 26.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 27.** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Les Juges Arbitres ont la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 28.** Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
  - De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
  - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
  - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ».

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « CiDJ écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A Sisteron, le mercredi 14 septembre 2022

Le comité d'organisation

Le Juge Arbitre

du BCS 04

